

REVUE DES DEUX MONDES

Fondée en 1829

Mensuel ISSN 0750-9278

Président : JEAN JAUDEL

NOVEMBRE 1984

LE NUMERO 25 F T.T.C.

Terrorisme, criminalité et délinquance

*(Une analyse critique des politiques d'Etat,
sous Giscard et Mitterrand)*

XAVIER RAUFER

TERRORISME, CRIMINALITE ET DELINQUANCE

par XAVIER RAUFER

ANALYSE EN PROFONDEUR
DE L'ECHEC D'UNE POLITIQUE

L'ECHEC ETAIT-IL EVIDENT ?

Lorsque débute le septennat, les conditions d'un succès du nouveau pouvoir dans les domaines de notre étude sont réunies on peut dire idéalement. Sans même parler de l' « état de grâce », nous avons la conjonction d'équipes ayant réfléchi depuis longtemps à ces problèmes et disposant d'une doctrine en la matière, mais surtout d'un assez large consensus dans la magistrature, la police, la presse, chez les sociologues concernés, en bref dans les milieux autorisés et compétents. C'est tellement vrai pour ce qui est de la magistrature que, dans *le Monde* du 29 novembre 1983, Bertrand Le Gendre fait remarquer que « M. Jeol (directeur des Affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice) a alimenté ce que certains appellent la schizophrénie du syndicat en utilisant un "nous" qui tantôt désignait le Syndicat de la magistrature, tantôt la Chancellerie. » Si l'on ajoute à cela une Assemblée nationale acquise et enthousiaste, on peut conclure que toutes les conditions sont réunies pour qu'il y ait succès, et succès vaste, étant bien entendu qu'il n'existe jamais rien de total ni de définitif en ces domaines.

*LES « DOCTRINES » EN VIGUEUR
AU DEBUT DU SEPTENNAT*

Ces doctrines étaient incarnées, à des niveaux divers, par des hommes qui s'appuyaient sur d'importants travaux de réflexion et d'incontestables expériences personnelles. Le premier, et le plus célèbre d'entre eux, est le nouveau garde des Sceaux, Robert Badinter. Il va, au-delà des grands « élagages » du début de septennat (peine de mort, Cour de sûreté de l'Etat, tribunaux militaires), donner très vite son nom à une doctrine dont l'idée maîtresse est, au fond, de renforcer considérablement les moyens de prévention, de dissuasion de la délinquance et de la criminalité, ainsi que les procédures de réinsertion des personnes ayant purgé leurs peines, tout en modulant la répression de façon que celle-ci ne rende pas, justement, la réinsertion impossible. En ce qui concerne le terrorisme, les responsabilités, plus difficiles à discerner, reposent concrètement, semble-t-il, sur les épaules de MM. Louis Joinet et Paul Roux. M. Louis Joinet, conseiller technique au cabinet du premier ministre et ancien président du Syndicat de la magistrature, est une personnalité originale qui tranche avec ce que l'on rencontre d'ordinaire dans les cabinets ministériels : chrétien de gauche archétypique, il est d'une sincérité absolue mais des plus rigides, et possède une conception fort élevée de la morale et du devoir. Il connaît, de plus, fort bien, et de longue date, les milieux, le vivier pourrait-on dire, d'où peut venir une menace terroriste. Il sera l'architecte de la loi d'amnistie sur la base de laquelle le gouvernement veut instaurer un nouveau type de rapport avec tous ceux qui sont, ou ont été, tentés de recourir à la lutte armée sur le territoire national, rapport fondé sur la notion de désamorçage.

A un autre niveau, le commissaire Paul Roux, nouveau « patron », à l'époque, de la direction centrale des Renseignements généraux, est un homme de longue expérience qui a eu, en outre, le courage de ne pas mettre ses idées (socialistes) dans sa poche à une période où cela ne relevait pas encore du réflexe courtisan. Une personne de caractère, donc. Il sera, sur le terrain, l'orchestrateur de cette conception de la lutte antiterroriste. Cette lutte leur paraît d'autant plus facile à mener qu'ils partagent, avec tout l'« establishment » nouveau, le sentiment que le terrorisme

était, dans la période précédente, exaspéré par la présence de la droite au pouvoir et ne constituait, somme toute, qu'un raccourci — détestable certes — pour arriver au socialisme.

Tout allait donc s'apaiser petit à petit, ce qui permettrait de se consacrer au vrai danger : la mise en péril de l'expérience en cours par une extrême droite travaillant « à la chilienne », aidée par l'étranger et l'opposition.

ARCHEOLOGIE DE LA « DOCTRINE BADINTER »

Il y a, chez ceux qui élaborent les politiques nouvelles en matière de délinquance, de criminalité et de terrorisme, une assurance d'autant plus grande que leurs idées, loin d'être le résultat d'une génération spontanée, sont largement partagées par un grand nombre de responsables des gouvernements précédents, ceux de l'ère giscardienne.

On s'aperçoit en effet, quand on se fait l'archéologue de la doctrine attribuée à Robert Badinter, qu'elle est de beaucoup plus ancienne et qu'elle trouvait un vaste écho, répétons-le, dans tous les milieux informés. La vérité oblige donc à dire que cette espèce d'unanimité que rencontrera M. Badinter dans le cercle des gens concernés par la délinquance et la criminalité est, en partie, un effet pervers de l'« idéologie giscardienne ». (« Doctrine Badinter », « idéologie giscardienne » : ramener une politique à un homme est toujours un peu réductionniste. Dans le cas de M. Giscard d'Estaing, en particulier, des courtisans ont sans doute dû dépasser de beaucoup les conceptions du maître en la matière. Mais enfin on est responsable ou on ne l'est pas.)

Cette « idéologie » a consisté pendant longtemps, souvenons-nous, à rechercher le consensus intellectuel avec ceux de ses adversaires politiques que l'on supposait les moins éloignés de soi, les plus accessibles à la raison. Elle revenait, dans les faits, à greffer une superstructure économique de type libéral sur un substrat d'idées de gauche.

Soyons concrets. En mai 1979 le préfet Roger Dumoulin intervient devant un aréopage de psychiatres, lors d'une séance solennelle de la société médico-psychologique, sur le thème *Vio-*

lence et insécurité, un essai d'approche globale. Ce colloque est consacré à la *Psychopathologie de la violence*. Le préfet Dumoulin n'est pas n'importe qui : il est rapporteur général du Comité national de prévention de la violence et de la criminalité. Que va-t-il dire ? La même chose, de façon caricaturale, que M. Badinter aujourd'hui : certes, la criminalité a doublé en dix ans... mais sur le long terme, le taux est constant... l'insécurité est, du moins pour partie, un sentiment amplifié par les media... on fait, cependant, le nécessaire, et la « certaine impression de laxisme » ressentie par la population n'est pas justifiée... au fond, la réalité de la violence et la généralisation de l'inquiétude sont deux affaires à disjoindre (1).

On tenait tellement, à l'époque, à ce consensus (d'autant plus facile à obtenir qu'on s'alignait sur le discours de l'adversaire) que l'on allait même, par crainte de le rompre, évacuer totalement les aspects politiques de la violence :

« Le Comité d'études sur la violence, puis le Comité national de la prévention de la violence ne se sont pas penchés de façon expresse sur ces aspects politiques de la violence. Sans méconnaître que cet aspect de la violence peut se poser à certains, il ne leur a pas semblé qu'il entrât dans son domaine de compétence (2). »

L'étude de la violence ainsi faite à l'époque et illustrée par le *Rapport Peyrefitte* se condamnait donc à l'avance à n'être qu'une analyse « à plat », technique certes, et sociale, mais apolitique et, de ce fait, un peu angélique. C'est donc bien dans l'idéologie dominante de l'époque que puisent Robert Badinter pour faire sa religion en matière de criminalité et de délinquance, Louis Joinet et Paul Roux pour ce qui est du terrorisme. Le gouvernement de 1981, au milieu de mille tâches, était donc ainsi fondé à penser qu'au moins en un domaine, il n'y avait qu'une politique de possible, et qu'on pouvait foncer. Ce consensus factice contribuait certainement même à encourager un optimisme bien exagéré, comme la suite va le montrer.

Préparant à l'époque un livre sur les risques d'une vague terroriste en France, je me heurtais à des personnes abasourdies, amusées ou franchement agacées, me conseillant toutes d'aiguiller

(1) *Annales médico-psychologiques*, octobre 1979.

(2) R. Dumoulin, *ibid.*

plutôt mes recherches vers le S.A.C. Un an plus tard encore, le commissaire Paul Roux, parlant, dans la matinée du 5 mai 1982, devant des collègues étrangers lors d'un colloque technique consacré au terrorisme, pouvait déclarer que « *l'amnistie était une bonne chose* », avait été « *extrêmement efficace au niveau interne* » et que, de toute façon, « *en France, le terrorisme était moins important qu'il n'y paraissait* » et avait même, en 1981, « *baissé de 30 %* ».

Le commissaire avait le moral. Le 30 mars précédent, le Capitole sautait, le 3 avril un diplomate israélien était assassiné en plein Paris et, le 22 avril, c'était le massacre de la rue Marbeuf. Deux mois plus tard, un commando qui n'avait pas bien dû saisir le message, pénétrait, mitrailleuse au poing, dans la rue des Rosiers... En résumé, on pourrait dire que toute la doctrine de l'époque reposait sur l'idée qu'il ne fallait pas, comme le dit l'expression anglaise, jeter le bébé avec l'eau du bain. Voyons maintenant comment le fait d'avoir laissé le bébé *dans* le bain ne lui a, au fond, fait aucun bien.

QU'EST-CE QUE LA « DOCTRINE BADINTER » ?

Ce que l'on appelle la doctrine Badinter comporte quatre facettes : la première est une critique de la notion de chiffrage des actes de délinquance, de criminalité et de terrorisme ; on a ensuite une théorie sur les réactions populaires à la montée de la violence, puis une analyse en profondeur des liens qui unissent l'inconscient collectif, la criminalité, la société et l'Etat. Il y a enfin les solutions envisagées.

Chiffrage de la criminalité

En matière de criminalité, si l'on en croit les sociologues sur lesquels s'est appuyé le garde des Sceaux, les chiffres dont on dispose seraient insaisissables, faux le plus souvent, et ce chiffrage même serait au fond in-signifiant. Ces sociologues se fondent sur une théorie selon laquelle :

« L'étiquetage et la stigmatisation effectués par les différentes agences de contrôle social, plus spécialement bien sûr celles de la justice pénale, [ont] la part de responsabilité la plus

importante dans la production des phénomènes de déviance ou de délinquance (3). »

Ce qui nous renvoie aux propos du préfet Dumoulin déclarant que « l'insécurité réelle présente certains cas de relativité », et pousse certains intégristes de cette conception, MM. Ackermann, Dulong et Jeudy, à déclarer, dans un récent ouvrage intitulé significativement *Imaginaires de l'insécurité* :

« La réalité de l'agression disparaît presque toujours derrière le fantasme de son anticipation ou le colportage de son récit. L'insécurité se développe tout entière dans un registre imaginaire, sur un plan qui paraît n'offrir aucune intersection avec celui que produisent les statistiques des criminologues. »

En résumé, pour cette école, la délinquance n'est pas la cause du sentiment d'insécurité : celle-ci ne se transmettrait pas par les actes, encore moins du fait d'une augmentation de ceux-ci, mais grâce à un échange élémentaire : la *communication insécure*, fondée sur une identification de l'interlocuteur à la victime, et une appropriation de l'incident. Il se constituerait donc ainsi, de proche en proche, une communauté de victimes symboliques en proie à ce fameux « *sentiment insécure* ».

Les réactions populaires à la montée de la violence

Il se développe alors — c'est toujours le système Badinter que nous analysons —, sur le mode d'une « rumeur d'Orléans » à la puissance 1 000, un sentiment irrationnel d'insécurité que les sociologues précités vont qualifier, au cours d'une vraie escalade verbale, d'« idéologie », puis d'« hystérie » et enfin de « délire » sécuritaire. Le sentiment d'insécurité préexiste donc aux actes de délinquance.

Conclusion : il suffit de faire passer le bon message, celui qui rassure, dans les media, pour dégonfler, en fin de compte, ce « délire » en forme de baudruche.

Analyse en profondeur du phénomène

Cette analyse commence par poser une série de soupçons. Sur la victime, tout d'abord. « *L'agression fascine autant qu'elle*

(3) « Le délinquant violent : psychopathologie et représentations sociales », *Annales médico-psychologiques*, op. cit.

horrible » et, par ailleurs, « la prolifération des agressions et des actes vandales n'accroît pas une demande de répression, ceux qui la désirent l'expriment depuis longtemps, et le vol finit par n'être qu'un prétexte ». Dans le meilleur des cas, la victime et l'agresseur, un sentiment trouble en valant bien un autre, sont renvoyés dos à dos :

« Il n'y a pas d'idéal de la sécurité autre que celui qui naît de l'imaginaire de l'insécurité, d'où l'idée fondamentale que la véritable protection est à la fois une agression et une mise en place de dispositifs aussi pervers et abjects que les scènes de viol et de saccage (4). »

On continue et on termine par une analyse en profondeur sur ce qui circule en la matière entre l'inconscient collectif, la société et l'Etat, tout cela s'appuyant en grande partie sur les thèses du « dernier Freud », celui de *Malaise dans la civilisation*. Une illustration excellente de cette approche se trouve dans le grand entretien que donne Robert Badinter au magazine freudien *l'Ane* (novembre-décembre 1983).

Solutions envisagées

Elles tournent pour l'essentiel autour des notions de prévention, de réhabilitation, de rachat. On pense qu'il faut inverser l'ordre des facteurs, la prévention, le rachat ayant la primauté sur la répression, dans un mélange assez caractéristique d'humanisme et de thèses défendues par la contre-culture aux Etats-Unis dans les années soixante. Et pourquoi pas, puisque le cambrioleur lui-même a une sorte de rôle social ?

« Dans une certaine mesure, la répétition des vols assure au système de la consommation une part de sa propre finalité puisqu'elle entraîne l'achat réitéré d'objets qui ne relèvent pas toujours de la "consommation courante". Dans ce sens, le cambriolage participe du processus de l'obsolescence et le complète activement (5). »

Ces idées ne sont pas neuves, loin de là : reposant sur la prévention et le traitement des délinquants, elles constituent le gros du système de défense sociale proposé à la Libération.

(4) *Imaginaires de l'insécurité*, par MM. Ackermann, Dulong et Jeudy, Librairie de Méridien, coll. « Réponses sociologiques », 1983.

(5) *Ibid.*

QUE FAUT-IL PENSER DE CETTE DOCTRINE ?

Le chiffrage de la criminalité

Devant ces phénomènes sociaux complexes que constituent la criminalité et la délinquance, on se trouve effectivement devant une incapacité : celle de mesurer à chaque instant tous les tenants et les aboutissants de ce qui intéresse le sujet : on ne peut connaître, toujours, toutes les données :

— certaines d'entre elles évoluent rapidement et sont périmées peu après leur collecte ;

— d'autres sont déformées par le fait même qu'on les étudie, et peuvent augmenter artificiellement à la suite d'une observation plus minutieuse ;

— l'évolution des mentalités fait que les tabous autour de certains sujets n'ont plus le même poids (le viol, par exemple).

Tout cela fait du phénomène délinquance, criminalité l'équivalent d'une masse protoplasmique en transformation constante, en perpétuel mouvement.

On a alors deux attitudes possibles :

— poser comme postulat que ce flou rend le phénomène insaisissable et travailler sur les réactions qu'il suscite, constituées en un système, un modèle (l'« *idéologie sécuritaire* ») ;

— ou bien alors partir des faits, même fragmentaires, même flous, en posant comme principe :

- que ces déformations existent à chaque fois que l'on a approche scientifique, de la physique à la comptabilité nationale ;
- que les données fournies ne s'annulent pas toujours l'une l'autre ; deux séries de données ayant une fiabilité incomplète, mais de nature différente (dans le cas de la délinquance : les rapports des victimes et ceux de la police, par exemple) peuvent, si elles vont dans le même sens, être considérées comme d'autant plus plausibles ;
- que le tout est, au fond, de ne pas avoir peur de travailler sur des hypothèses quantifiées, à condition de se doter de garde-fous. Le plus réfléchi pouvant être tiré d'un ouvrage du professeur James Q. Wilson, de l'université de Harvard, *Thinking about crime* (6) :

6) Non traduit en français, Basics Books, 2^e éd., 1983.

« Quand nous tentons de découvrir un système de relations entre des facteurs difficilement mesurables, opérant en profondeur dans une structure sociale complexe, nous devons éviter de nous appuyer sur un système unique d'analyse. Nous devons encore plus nous méfier des études statistiques reposant sur un agrégat de données. Il faut attaquer le problème sous plusieurs angles et utiliser différents types de données, des méthodologies variées. Par-dessus tout, il faut se soucier de ce qu'il advient des individus, plutôt que des Etats ou des communautés humaines indifférenciées. »

Bien sûr, la carte n'est pas le territoire. Mais l'existence de celle-là n'implique pas pour autant la nature fantasmagorique de celui-ci.

Une image, en conclusion : lorsqu'il y a un meurtre sur la voie publique, les enquêteurs, avant de déplacer le corps, tracent ses contours d'un trait de craie. Ce trait, à l'évidence, *n'est pas* le corps. Il a cependant son utilité et *signifie* quelque chose. Pour l'enquête, au premier chef. Il y a ensuite ce qu'évoquent ces traits à l'imagination des passants. Parler de l'un, mais en niant l'autre, relève de la mauvaise foi. Remarquons enfin à quel point il est étrange que des intellectuels imprégnés de marxisme, idéologie mère d'innombrables formes de planification et de mesures sociales, aient soudain des pudeurs de jeune vierge devant les seules approches chiffrées de la délinquance et de la criminalité.

Il ressort de tout cela que les chiffres dont nous disposons, même imparfaits, ont bien un sens.

Peur légitime, ou « délire sécuritaire » ?

L'école, largement composée de sociologues, qui en tient pour « l'imaginaire de l'insécurité », s'abstient délibérément de poser la question de la légitimité d'une réaction de peur devant la montée de comportements violents. Posant comme postulat de base que ce n'est pas la délinquance qui fonde l'insécurité, toute son analyse va consister à émettre une série d'hypothèses — malveillantes — sur ce que peut avoir d'imaginaire et d'équivoque ce « sentiment insécuré ». Dans un second temps, ces études cherchent à montrer que l'insécurité tend à s'instaurer en une idéologie fonctionnant, bien sûr, comme toutes ses semblables, en circuit fermé, hors du réel.

Commençons par constater qu'il est facile de créer de toutes pièces un modèle, ce « sentiment insécuré », puis de le faire fon-

tionner et enfin de découvrir avec ravissement qu'il marche comme on le soupçonnait. Cela relève davantage de la tautologie que de la méthode expérimentale, et constitue un bon exemple de réification.

Remarquons ensuite qu'il y a tromperie à utiliser constamment un mot comme « imaginaire » ou « imagination » qui possède au moins trois acceptions possibles :

- celle de se représenter des choses non perceptibles aux sens ;
- celle de se représenter concrètement des choses irréelles ;
- celle d'inventer quelque chose de nouveau.

Sans préciser au départ le sens dans lequel on va utiliser le terme, le sens *reproducteur* ou le sens *créateur*. Il y a enfin ce que cette élaboration nous apprend sur ceux qui l'ont faite. Eux savent. Eux ne sont pas dupes. Ils perçoivent la réalité derrière le voile des illusions. Ils ont « *l'explication du sens profond du phénomène [insécuritaire] par le moyen d'une connaissance ésotérique communicable par initiation* ». Cette définition, au mot insécuritaire près, est celle d'une tentation vieille comme l'humanité : celle de la gnose. La réalité, on le verra plus loin, s'avérera, elle, horriblement agnostique. Mais laissons là ces théories, et appuyons-nous plutôt sur une analyse réaliste, celle du philosophe Gilles Lipovetsky, auteur de *l'Ere du vide* (7).

Pour lui :

« L'insécurité actuelle n'est pas une idéologie, elle est le corrélat inéluctable d'un individu déstabilisé et désarmé amplifiant tous les risques, obsédé par ses problèmes personnels, exaspéré par un système répressif jugé inactif ou "trop" clément, habitué à être protégé, traumatisé par une violence dont il ignore tout : l'insécurité quotidienne résume sous une forme angoissée la désubstantialisation postmoderne. Le narcissisme, inséparable d'une peur endémique, ne se constitue qu'en posant un dehors exagérément menaçant, ce qui, à son tour, ne fait qu'élargir la gamme des réflexes individualistes : actes d'auto-défense, indifférence à l'autre, emprisonnement chez soi [...]. »

Sur l'analyse en profondeur faite par les tenants de la doctrine Badinter

Le substrat sociologique et psychologique sur lequel repose la « doctrine Badinter » manque de beaucoup de choses : il man-

(7) Gallimard « Essais », 1983.

que d'envergure, il manque de profondeur, il manque enfin de données récentes.

Pourquoi, par exemple, se limiter à dire ?

« Le vandalisme qui fait suite à un cambriolage est le prolongement jusqu'à l'excessivité des différents modes d'agression, et s'il n'est pas réductible à une rage de détruire, il renvoie en miroir le non-sens d'une démesure de la sécurité et de la suspicion (8). »

Alors que dans une « approche bio-éthologique de la violence agressive humaine » deux psychiatres, parlant des comportements territoriaux chez l'homme, observent que :

« Dans le cadre de certains comportements régressifs, on peut observer des manifestations d'appropriation de l'espace chez [...] les cambrioleurs qui marquent parfois leur passage en urinant, en déféquant ou en vomissant sur les lieux de leurs délits (9). »

Pourquoi cet oubli systématique de l'approche éthologique par les tenants de la doctrine Badinter, freudienne, au sens limitatif du terme, à 100 % ?

Pourquoi cette absence de prise en considération des travaux récents des psychologues et ethnologues sur la violence, en particulier dans les sociétés primitives, ceux de Pierre Clastres (*Archéologie de la violence*) et de Gilles Lipovetsky (*Honneur et vengeance : violences sauvages*) ?

Pourquoi ce refus de constater, avec Gilles Lipovetsky toujours, mais surtout avec Alain Touraine, que l'on assiste à l'apparition d'une nouvelle délinquance située sur les marges de la société, frappant en particulier les jeunes chômeurs, les jeunes immigrés, les jeunes intellectuels prolétarisés, les hors statuts divers, nouvelle délinquance qui rend à la notion de « classes dangereuses », rendue célèbre par Louis Chevalier, une actualité brûlante ?

Pourquoi ce rejet horrifié et *a priori* de la notion de pathologie sociale, fondée cependant sur l'expérience de nombreux praticiens ?

« Quand le système et ses institutions perdent leur sens on observe un accroissement de violence réactionnelle contre le

(8) *Imaginaires de l'insécurité, op cit.*

(9) *Annales médico-psychologiques, op. cit.*

système en lui en opposant un autre [...] La répétition de ce phénomène au cours de l'Histoire lors des phases de rupture ou de crise d'un système culturel permet également d'y distinguer le commun dénominateur de la pensée utopique qui, dénonçant le présent, lui oppose l'ailleurs d'un futur possible. Dénonciation qui, quand elle ne reste pas fiction littéraire, s'opère par la violence, l'épreuve de force, voire la terreur [...] On glisse alors dans un régime de franche pathologie sociale, à l'anomie du système dominant s'oppose donc la violence instituée par un groupe (10). »

Pourquoi cette phobie de LA violence, pièce centrale du consensus décrit plus haut, le préfet « giscardien » Dumoulin disant que « la violence risque de constituer pour l'Occident le levier d'une décadence que les Romains n'ont pu éviter dans l'autre millénaire », et les badintériens essayant de la conjurer en refusant de prendre en compte les chiffres montrant son augmentation.

Hostilité fondée d'ailleurs sur une confusion « fréquente et redoutable lorsqu'il est question de violence dans les débats publics [et qui] consiste à mélanger tout ce qui relève de notre pulsion agressive inconsciente intégrée parfois sainement à la disposition de nos ressources vitales [...] avec ce qui relève de l'hostilité consciente d'un individu déterminé à nuire à quelqu'un d'autre ou à lui-même (11). »

Phobie non partagée par les praticiens, le précieux numéro des *Annales médico-psychologiques* consacré à la psychopathologie de la violence contenant significativement un « plaidoyer pour la violence ».

On a, en fait, l'impression que le substrat dont nous parlions au début de ce paragraphe, et qui fonde l'analyse badintérienne en profondeur, repose sur des conceptions idéalistes, désuètes, et marquées en outre par des *a priori* idéologiques clairs. Même les tentatives timides pour établir un lien direct et simple entre chômage et délinquance sont contredites par les expériences concrètes faites aux Etats-Unis, et qui montrent bien la complexité du rapport entre ces deux données, et les interactions multiples entre elles :

(10) « La violence instituée », *Annales médico-psychologiques*, *op. cit.*

(11) « Pulsions agressives et hostilité consciente », *Annales médico-psychologiques*, *op. cit.*

— le chômage, dans certains cas, générant effectivement la délinquance ;

— la délinquance, dans d'autres, produisant du chômage (quand la délinquance est plus gratifiante qu'un emploi médiocre, l'abandon de celui-ci pour celle-là fait de qui tient ce raisonnement un chômeur, au sens technique du terme) ;

— le chômage de tierces personnes (ascendants, employeurs) en conduisant d'autres (enfants, personnel) à l'un ou l'autre des cas de figure précités.

Ces modes intellectuelles, enfin, ne sont pas sans conséquences pour la société :

« Le sujet agressif et agressant, le fauteur de troubles, le violent, le casseur, parfois le criminel auquel on trouve toutes sortes de circonstances atténuantes pour s'excuser de sa propre faiblesse à son égard, a devant lui l'image d'une société paralysée par la peur, incapable d'initiatives et culpabilisée. Aussi l'idée lui vient-il naturellement à l'esprit [...] que cette culpabilité prend ses racines dans une faute. Sa violence lui paraît donc doublement justifiée, d'une part parce qu'il se trouve confronté à une institution décadente et corrompue à laquelle il lui paraît important de mettre fin puisqu'elle ne croit même plus dans le système de valeurs sur lequel elle prétend pourtant s'appuyer, d'autre part parce qu'il est encouragé à continuer dans la mesure où aucun modèle ne lui est proposé, et où aucune sanction n'est prise contre lui (12). »

On a, pour conclure, l'impression que la négation du lien entre délinquance et sentiment insécure, le refus de prendre en compte les chiffres et leur évolution, auront conduit les tenants du « badintérisme » à faire l'économie d'une véritable étiologie de la violence sociale, cette violence fondant évidemment la peur ressentie par les « honnêtes gens ».

« A présent, les violences sociales ont souvent ceci de commun qu'elles n'entrent plus dans le schéma dialectique de la lutte des classes articulée autour d'un prolétariat organisé : les étudiants dans les années soixante, aujourd'hui jeunes chômeurs, squatters [...] la violence s'est marginalisée (13). »

Prévenir, aider : est-ce la panacée ?

La vague d'humanisme et d'optimisme social qui nous atteint pour ce qui est de la délinquance et de la criminalité,

(12) « Violence et compromis criminogènes », *Annales médico-psychologiques*, op. cit.

(13) Gilles Lipovetsky, *L'Ere du vide*, op. cit.

depuis plusieurs années, a déjà submergé, en son temps, d'autres pays. Les nations scandinaves, bien sûr, mais également les Etats-Unis. Ceux-ci sont, pour la France, plus intéressants à étudier : communauté historiquement pluriethnique, base sociale plus large, goût de l'enquête sociale, présence d'écoles sociologiques diverses produisant des critiques réciproques.

L'attitude nouvelle, « badintérienne », devant l'enfermement du malade mental, mais aussi du délinquant ou du criminel, est une conséquence de la marée de la contre-culture et des droits civiques. C'était l'époque où l'on fermait, en Californie tout particulièrement, les hôpitaux psychiatriques, et où l'on ouvrait les prisons. Ce que David Cooper, l'un des papes de l'antipsychiatrie, disait :

« Dans l'hôpital psychiatrique traditionnel, malgré les progrès dont elle se vante, la société gagne de deux côtés, dans les deux mondes. La personne qui est "vomie" de la famille, de la société, est "avalée" par l'hôpital et alors digérée et métabolisée hors de son existence de personne identifiable. Ceci, je pense, doit être considéré comme violence. »

Beaucoup le pensaient aussi de la prison. Comme tout cela était beau et bon, cela devait être vrai. Résultat : une vague inouïe de criminalité, de délinquance, et, en prime, de terrorisme.

Plus pragmatiques et moins têtus que nos actuels officiels, ceux des Etats-Unis abandonnèrent ces rêveries utopiques et étudièrent concrètement les faits.

L'ensemble de ces études — nous allons plus bas en évoquer certaines — faites dans un environnement scientifique indiscutable, en connaissant les limites des méthodes statistiques — montrent que le délit ou le crime devient moins fréquent si la probabilité de la sanction :

- est forte ;
- parvient bien à ses destinataires ;
- est réellement appliquée dans les faits.

En gardant à l'esprit la différence des réactions à la sanction, selon que le bénéfice de l'acte illégal est très élevé (trafic d'héroïne) ou modeste (chapidage). Ces conclusions résultent notamment des études d'Isaac Ehrlich, d'Itzhak Goldberg, de l'université de Stanford (Californie) et d'un rapport du Centre national de recherches, un département de l'Académie des sciences des Etats-Unis, rapport présenté par un Comité sur les effets des politiques

de prévention et de répression, en 1978, sous la présidence du professeur Alfred Blumstein de l'université Carnegie/Mellon.

Nous disposons aussi de l'étude de Kenneth I. Wolpin, de l'université de Yale, travaillant sur les statistiques anglaises (qui sont de bonne qualité, et existent depuis longtemps) concernant les risques d'être arrêté, inculpé et condamné sur la période 1894-1967. Cette étude montre que les changements dans la probabilité d'être puni affectent le taux de criminalité.

Charles A. Murray et Louis A. Cox, dans une étude, maintenant classique, réalisée dans le comté de Cook, Illinois, étudient le cas de 317 adolescents de Chicago, délinquants endurcis, âgés en moyenne de seize ans, à qui l'on reprochait globalement la bagatelle de 14 homicides, 23 viols, 700 cambriolages, 200 attaques à main armée, plus de 300 vols avec violence, sans parler des vols de voiture. Ces adolescents, fréquemment arrêtés auparavant (treize fois chacun, en moyenne), ont fini par purger une peine de prison, d'une durée moyenne de dix mois. Ils ont été suivis pendant dix-sept mois après cette première incarcération. La fréquence de leurs arrestations *après* leur temps de prison (en calculant le nombre d'arrestations par mois, pour cent adolescents suivis) tombe à 2,9 par an. Elle était avant la prison de 6,3 arrestations par an. A un niveau moins grave, le commissariat central de Minneapolis a étudié pendant six mois, sur 250 cas, le phénomène des femmes battues par leurs maris. Au fur et à mesure que les cas se produisaient, on traitait les coupables de mauvais traitements, sur un mode aléatoire, de trois façons différentes :

- 1 - une semaine de prison ;
- 2 - un rendez-vous avec un psychologue ;
- 3 - une admonestation.

A la fin de l'étude, on constatait que, dans la catégorie n° 1, les récidives étaient rarissimes, dans la 2, moyennes, et dans la 3, très fortes.

On s'est également posé la question de savoir s'il y avait baisse de la criminalité quand on multipliait l'emploi dans les catégories criminogènes. L'ensemble des études réalisées (Neighborhood Youth Corps à Cincinnati et Detroit particulièrement) tendent à prouver que les délinquants passés à l'acte ont un taux de récidive virtuellement identique, qu'on leur ait fourni un emploi, ou qu'on les ait laissés à eux-mêmes.

Des études très sophistiquées ont été réalisées par Gordon P. Waldos et Theodor G. Chiricos, de l'université d'Etat de Floride, et Ann Dryden Witte, de l'université de Caroline du Nord sur les programmes de réinsertion par l'emploi des détenus de ces deux Etats : tous ont constaté un taux de récurrence égal chez les détenus, qu'ils aient été soumis, ou non, à ces programmes.

Un projet T.A.R.P. (Transitional Aid Research Program) a même été mis au point en Géorgie et au Texas, pour voir ce qui se passerait si, au lieu d'un *emploi*, on donnait de l'*argent* au détenu sortant de prison, le calcul ayant été fait que cela coûterait de toute façon moins cher que de bâtir de nouvelles prisons, embaucher de nouveaux policiers, etc. : résultats identiquement négatifs ! De telles études ont-elles été entreprises en France, hier ou aujourd'hui, avant de se lancer dans de nouvelles politiques ? Ou s'en est-on tenu à de pieuses pensées, comme celle — décidément — de la défunte commission de prévention de la violence et de la criminalité, qui, renouvelant sur le mode sérieux la célèbre proposition d'extinction du paupérisme après 18 heures, suggérait, pour lutter contre l'insécurité, entre autres, la « *suppression de l'anonymat* » (14) ?

Ce qu'il en résulte

Il ressort donc clairement de l'analyse des quatre points abordés que la doctrine Badinter repose sur des bases partielles, partiales et, au fond, un peu méprisantes à l'égard du *vulgum pecus*. A l'inverse cette doctrine est sous-tendue par une conception optimiste de la capacité qu'a le délinquant à être dissuadé et/ou racheté. Mais peut-on faire une bonne politique sur de bons sentiments ?

TERRORISME, DELINQUANCE, CRIMINALITE : LA REALITE S'IMPOSE

Je ne reviendrai pas ici sur les chiffres. *Tous* les indicateurs possibles et imaginables, provenant de cent sources différentes,

(14) *Annales médico-psychologiques*, *op. cit.*

clignotent ou sont au rouge. Police, gendarmerie, justice, assurances, commerce, secteur du travail social, associations charitables, élus, praticiens, tous crient casse-cou.

Les conséquences de cette montée de la délinquance violente dans les zones habitées par ce qui, il y a peu, était la réserve de l'« électorat acquis » de la majorité, sont électoralement graves pour elle : une défaite aux élections partielles n'attend pas l'autre sur les « territoires de la violence sociale ».

Tout pouvoir fondé sur le bulletin de vote est capable de comprendre ce que signifie un avertissement électoral. On assiste donc, progressivement, à partir du début 1983, à une prise de conscience : on a dû, se dit-on obscurément dans la majorité, décoller de la réalité à un moment donné. Les « réflexions ironiques des députés socialistes se plaignant de manquer de bases scientifiques fiables (15) » en la matière, se font plus rares.

Un sociologue « antisécuritaire » comme Renaud Dulong, du C.N.R.S., constate que :

« Comme il ne fait pas de doute que les gens sont sincères lorsqu'ils répondent aux enquêteurs, cette critique finit par les accuser, eux, de se laisser prendre aux épouvantails qu'on leur sert. Une telle critique, finalement, les prend pour des imbéciles (16). »

Le parti communiste qui, naguère, qualifiait l'« hystérie sécuritaire » de manœuvre de la droite, consacre, début novembre 1983, une réunion de l'Association nationale des élus communistes et républicains, présidée par Georges Marchais, à deux sujets brûlants, et significativement accouplés : la fraude électorale et le développement de la délinquance.

Au cours du débat budgétaire 1984, un député communiste déclare :

« Les vols, les cambriolages, le manque de sécurité dans les grands ensembles sont le lot quotidien [...] Qui ne craint pas pour sa sacoche, sa maison, sa voiture ? »

Le journal du P.S.U., *Autogestions*, du 21 septembre 1983, consacre une série d'articles au sujet, sous le chapeau suivant : « La violence, problème majeur comportant d'indéniables dangers pour la société française. »

(15) *Libération*, 22 novembre 1983.

(16) « L'insécurité n'est pas un mythe », *Regards sur l'actualité*, la Documentation française, avril 1983.

La Ligue communiste révolutionnaire elle-même, dans une étude de sa revue mensuelle *Critique communiste* de février 1983, intitulée « *L'idéologie sécuritaire au service de la réaction* », doit bien avouer que :

« Cette utilisation de la peur ne doit pas nous dissimuler la gravité du phénomène. La petite délinquance (qui représentait en 1980 84,05 % du nombre total des crimes et délits) est en constante augmentation et affecte tout particulièrement la jeunesse [...]. »

Max Gallo, porte-parole du gouvernement, définit, dans *le Monde* du 4 novembre 1983, ce climat de violence comme le fait d'individus souffrant d'une « *pathologie du comportement* ».

Libération, enfin, porte-drapeau du « badintérisme » flamboyant, est obligé d'admettre, entre deux considérations lénifiantes, que « *les chiffres de l'année 1982 ne sont pas bons* » (28 novembre 1983).

Pourrait-on dire que ces chiffres augmentent du fait d'une pression policière accrue ? Même pas : les créations de postes dans la police depuis deux ans n'ont pas suffi à compenser le passage à 39 heures, et on ne constate pas de diminution perceptible des « services indus » (policiers utilisés à des tâches autres que le maintien de l'ordre).

On ne peut donc plus se tirer de cette affaire par la pirouette consistant à dire que la forêt de Bondy, au Moyen Age, était d'une fréquentation bien plus périlleuse que l'avenue Foch aujourd'hui.

La première réaction fut un sentiment de gêne très sensible chez les intellectuels qui avaient fourni la base du « badintérisme » :

« Il n'est pas dans notre intention de nier l'existence d'un certain lien — moins simple à établir qu'il n'y paraît — entre l'évolution de la peur et l'évolution de la délinquance. »

Et même :

« La qualification de fasciste accolée d'emblée à certains discours inséculaires ou aux pratiques d'autodéfense relève moins de l'analyse que de la censure par quoi on tente de refouler hors du langage ce qui pourrait s'y exprimer d'indécent. Sans prendre à notre compte ces discours, nous ne pourrions ignorer qu'ils effectuaient, à leur manière, de la sociologie à propos de l'insécurité (17). »

(17) *Imaginaires de l'insécurité*, op. cit.

Plus fort que tout, on admettait les faits et on en venait même à mettre en cause... l'égalitarisme !

Ce n'était plus à un dépoussiérage de concepts auquel on assistait, mais à la chute de la maison Usher !

« L'image de la société que supporte un tel discours consiste en un ensemble homogène d'individus, d'où est bannie toute idée d'ordre et de hiérarchie, où seul fonctionne le binôme appartenance/non appartenance [...]. D'ailleurs l'abondance des bipôles dans ce pseudo-système — Bien et Mal, Honnête et Crapuleux, etc. — ne traduit pas seulement un manichéisme primaire, mais atteste bien plutôt du passage d'un système social cimenté par un ordre de valeurs, à une masse pour laquelle tout s'exprime en termes d'inclusion ou d'exclusion. »

C'est dit de façon bien entortillée, mais c'est dit ! De proche en proche, cette révision déchirante plonge à l'heure actuelle une partie non négligeable de la mouvance « badintérienne » dans une crise de conscience prononcée, l'interrogation ne portant pas sur ce qu'il conviendrait de faire pour redresser la barre, mais, plus fondamentalement, sur la hantise de voir infirmé dans les faits le fondement même de ce qui fait fonctionner cette mouvance depuis deux décennies.

CHERCHER L'ERREUR

Au-delà du danger, dont nous avons parlé plus haut, qu'il y a de tenter de raisonner sur des figures fausses, il faut bien parler aussi de l'incompréhension qui règne entre l'opinion publique et ce que représente le garde des Sceaux.

Celui-ci, sincèrement étonné du rejet de sa politique — mal camouflé par les media pro-gouvernementaux —, cherche à séduire ses adversaires en affirmant — c'est vrai — que « le nombre des délinquants en prison n'a jamais été aussi élevé depuis 1945 ». L'un de ses supporters, Bertrand Le Gendre, du *Monde* remarque, nous résumons, que le projet de code pénal préparé par Robert Badinter est plus ferme dans son vocabulaire que celui qu'en son temps Valéry Giscard d'Estaing confia à d'éminents juristes libéraux (24 novembre 1983).

L'important n'est pas là, mais réside dans un vice de forme grave de la doctrine « badintérienne ».

Il faut, tout d'abord, pour faire passer un projet comme le sien, qu'il y ait évolution parallèle d'un sentiment entre la société et l'Etat :

« Un peu partout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, des protestations s'élèvent contre l'atrocité des châtements corporels [...], ce qui depuis toujours allait de soi devient scandaleux : le monde individualiste, et l'identification spécifique à l'autre qu'il engendre, a constitué le cadre social adapté au bannissement des pratiques légales de cruauté. Gare au tout politique, même distribué en stratégies microscopiques ; l'humanisation des peines n'aurait pu acquérir une telle légitimité, se développer avec une telle logique sur le temps long si elle n'avait coïncidé au plus profond avec le nouveau rapport d'homme à homme institué par le procès individualiste. Il n'y a pas à recommencer la question des priorités, c'est parallèlement que l'Etat et la société ont travaillé au déploiement du principe de la modération des peines (18). »

Le gouvernement actuel ne peut pas dire qu'il s'appuie sur une évolution parallèle des consciences. Loin, d'ailleurs, de la susciter (il y a, après tout, des méthodes pour cela) il la contrarie délibérément. Voyons comment. En règle générale, ce gouvernement a la même attitude devant la délinquance, la criminalité, le terrorisme. C'est cela qui m'a fait traiter, *de ce point de vue*, ces phénomènes au demeurant hétérogènes, dans une même étude. Le développement de la prévention n'est pas condamnable en soi, mais cet usage accentué de la carotte ne doit pas s'accompagner du développement, au sein de l'opinion, de l'idée qu'on a abandonné celui du bâton.

Des études très poussées, aux Etats-Unis, toujours, ont montré que l'opinion supportait très bien les mesures préventives, les diminutions du risque pénal, les amnisties, etc., *à la condition que, simultanément, et avec un taux de publicité égal aux deux séries de mesures, on annonce un renforcement des sanctions pour les criminels confirmés*. Cela n'a pas été fait en France.

Dans une société libérale, une bonne partie des raisonnements d'un individu reposent sur l'équation coût/bénéfice. Après bien des errances, juristes et politiques des Etats-Unis appliquent maintenant une stratégie nouvelle, consistant à :

— augmenter les attraits et les profits d'un comportement non criminel ;

(18) *L'Ere du vide, op. cit.*, passages soulignés par nos soins.

— tout en augmentant simultanément le coût du crime.

Le gouvernement actuel fait tout le contraire :

— il multiplie les contraintes et les carcans de toutes sortes pour ceux qui créent, qui entreprennent ;

— il abaisse le coût du crime en multipliant les mesures attractives pour les délinquants confirmés, avec l'espoir — largement illusoire, on l'a vu plus haut — qu'ils voudront bien s'amender.

Dans ces conditions, la délinquance, la criminalité et le terrorisme ne pouvaient qu'augmenter. Cela a bien été le cas.

SI CELA CONTINUE : LES CONSEQUENCES

Une poursuite de cette politique irréfléchie présenterait, il faut être très clair, de graves dangers.

Tout d'abord pour l'actuel gouvernement. On a parlé récemment des dangers de faire, en politique, le grand écart. Ce danger est relatif. Il y a, en revanche, péril absolu en cas d'écartèlement. Et c'est bien à cela qu'on assiste, un déchirement se produisant entre ceux qui ouvrent les yeux, qui se convertissent au réalisme et d'autres, comme le Syndicat de la magistrature, qui en tiennent toujours plus pour l'explication par le « *délire sécuritaire* ».

Ce péril n'est pas le plus grave : il y a celui d'un déchirement du tissu social. Il y a risque également, et sérieux, pour l'actuelle opposition.

Déchirement du tissu social

La poursuite d'une telle politique entraînerait fatalement l'aggravation d'un phénomène déjà sérieux, celui de la polarisation, en deux blocs prêts à l'affrontement, de deux camps antagonistes, ce qui conduirait à une multiplication des actes d'auto-défense, à une militarisation accrue de la vie quotidienne, à une montée de la xénophobie, à terme incontrôlables.

Le pouvoir politique serait alors sommé, de toutes parts, de choisir son camp, tout en constatant que ce choix est impossible, chaque mesure prise en faveur de l'un entraînant, dans un tel climat, la fureur et la frustration de l'autre. Cette perspective, nullement illusoire, ne doit pas être masquée par le succès d'en-

treprises comme la marche des jeunes immigrés à travers la France. Il est clair qu'en cas d'échec (échec dans l'esprit de ceux qui ont tant investi dans cette démarche, et rien n'est plus important que les éléments subjectifs dans l'appréciation d'un succès ou d'un échec), l'on irait vers une frustration redoublée, aux conséquences fatalement sérieuses. Il arrive que des explosions suivent des marches pour les droits civiques : souvenons-nous de l'Irlande et des Etats-Unis.

Un péril pour l'opposition

Il est devenu banal de dire que, dans les zones à risque maximum de délinquance et de criminalité — ce que j'appelle les territoires de la violence sociale —, les conditions d'une vie relationnelle sont fortement dégradées. La peur de la violence, mais aussi la volonté d'y faire face, finissent par constituer une série de formes de solidarité, une communion de sentiments, où tout tourne autour de cela : violence, réactions à la violence. On aboutit par ce biais, dans les populations menacées, à une « *resymbolisation du quotidien* », à une tentative de constituer un « *ordre social nouveau* » sur des fondations certes fragmentaires et localisées. De plus en plus ces populations, constituées en micro-sociétés, tiennent à l'égard de l'Etat, *quel qu'il soit*, un discours d'orphelin : entre eux et lui, l'insécurité n'est pas un simple mécompte. C'est une *trahison*.

Se produit alors dans ces populations une réaction fondée sur le tout ou rien : inclusion ou exclusion, « *recupérable* » ou « *irrecupérable* ». On est soit dans la forteresse, soit on l'assiège. On en arrive vite, ainsi, à désigner des boucs émissaires. Sur le plan judiciaire on refuse la notion de graduation des peines ; le jour des élections, on passe sans transition du parti communiste au Front national.

Ce phénomène ne s'est pas encore généralisé : on constate cependant clairement des micro-situations allant dans ce sens : Dreux, Aulnay, etc., où les meilleurs scores du Front national se situent, précisément, sur les territoires de la violence sociale.

Tous les observateurs s'inquiètent de ce dérapage. Parlant de cette hantise de l'insécurité, le sociologue Renaud Dulong écrit :

« *C'est un discours d'orphelin où la récrimination avoisine le constat, mais qui spécifie toujours le manque en termes forte-*

ment affectifs, indiquant par là que son enjeu affecte l'individu dans sa dimension la plus critique, celle par laquelle il peut se reconnaître membre d'une société.»

Et aussi :

« Au-delà de la critique de la justice, du gouvernement, etc., s'y énonce une protestation devant la déchéance du caractère symbolique de l'Etat, devant son incapacité à maintenir un ordre régi par la loi, devant son inaptitude à garantir un consensus de valeurs (19). »

Cela, en argot, s'exprime de façon bien plus simple. On dit : « Y a plus de valeurs, tout s'écroule. » N'y a-t-il pas, dans ces conditions, analyse superficielle et légèreté de la part de l'opposition, quand elle déclare que les votes pour le Front national sont dus à un simple agacement, création d'une baudruche que le retour de la droite aux affaires dégonflerait sur-le-champ ? Ne retrouve-t-on pas là, en parallèle, la légèreté des socialistes du début du septennat pensant que, sur un autre terrain, le terrorisme, c'était dans la poche ?

QUE FAIRE ?

Il n'y a pas lieu, ici, de légiférer ni de multiplier les « Yaka ». Je ferai simplement quelques remarques, et tenterai d'ouvrir quelques pistes.

Délinquance et criminalité

De deux choses l'une : soit la prévention, agissant comme dissuasif, fonctionne significativement, ou elle ne fonctionne pas bien (évitons le tout ou rien).

— Si la dissuasion/prévention ne fonctionne pas, et qu'on augmente les peines, qu'on les rende plus rapides et plus certaines, on augmente les risques d'une population qui, de toute façon, est déjà passée à l'acte.

— Si la dissuasion/prévention fonctionne, mais qu'on diminue les peines ou qu'on les remplace par des éléments de substitution à la valeur douteuse, on augmente le risque que courent les citoyens non criminels de devenir des victimes.

(19) « L'insécurité n'est pas un mythe », *op. cit.*

Cela, que de nombreux pays considèrent comme banal, me paraît effectivement tomber sous le sens. Il ne serait pas mauvais que soit inclus, à l'avenir, le bon sens dans l'ensemble des outils conceptuels au service de la Chancellerie.

Terrorisme

Quelques réflexions :

— il est important, tout d'abord, de comprendre en profondeur les phénomènes auxquels on est confronté ;

— il faut travailler loin en avant du périmètre à défendre ;

— il ne faut pas hésiter à susciter des lieux permettant le contact, les désamorçages, *mais aux conditions suivantes* :

- une politique subtile et nuancée n'a de chances de réussir que si tous ceux chargés de la concevoir et de l'exécuter, de la base au sommet, *comprennent* cette politique, et y adhèrent ;

- une politique de négociations est légitime, mais à la condition de savoir s'entourer du secret le plus total, d'avoir un pilotage unique et centralisé de ce genre de contacts, en liaison avec une cellule d'analyse et d'évaluation totalement découplée des opérations action, travaillant sur des *principes* et non sur des *détails* ;

- le premier de ces principes est de sanctionner immédiatement et impitoyablement tout manquement au « contrat » : si un groupe clandestin croit pouvoir « mouiller » impunément son interlocuteur en mettant les contacts sur la place publique, ou créer des « dissidents » agissant à sa place, l'échec est assuré. Le groupe doit même être tenu pour responsable de ses vrais dissidents ; à lui de « faire le ménage » chez lui.

Force est de constater que le gouvernement actuel a fait, en matière de criminalité, de délinquance et de terrorisme, à peu près le contraire de tout cela, au jour d'aujourd'hui. Il est maintenant sur la lame du couteau. Le succès de l'expérience qu'il incarne dépend pour beaucoup, j'en prends le pari, du côté où il se décidera à tomber.

XAVIER RAUFER